

URGENCE SALAIRE !

M. Baril, DRH du groupe Airbus, a annoncé que le groupe avait l'intention de répondre favorablement à la demande du gouvernement d'attribuer une prime exceptionnelle pour répondre à la crise sociale.

C'est un premier pas que la CGT apprécie. Cela montre que les mobilisations récentes « gilets jaunes » et celles de la CGT finissent par donner des résultats.

Pour autant cela doit amener à se poser de réelles questions :

- Pourquoi les accords de politique salariale Airbus, signés par quelques syndicats, couvrent à peine le niveau de l'inflation (2,1%) ?
Alors que les AI peuvent être nulles ou faibles, beaucoup de salariés perdent du pouvoir d'achat ! C'est inacceptable.
- La prime exceptionnelle compensera peut-être la perte de l'année en cours. Mais comme elle n'est pas pérenne, les salariés pâtiront de cette perte salariale tout au long de leur carrière !

La CGT AIRBUS revendique :

- **Un rattrapage immédiat et rétroactif des salaires par une augmentation générale de 1%** (différence entre l'inflation constatée et les hypothèses direction lors des négos)
- **L'ouverture des négociations salariales 2019 dès le mois de janvier.**
- La prime incitée par le gouvernement bénéficiera uniquement aux salariés des entreprises qui se portent volontaires. Mais quid pour nos collègues sous-traitants dans les projets, à la fabrication, des personnels du ménage, du gardiennage, des moyens généraux...
La confédération CGT demande une revalorisation de toutes les grilles de salaire à partir d'un SMIC à 1800 euros. C'est le sens des journées d'actions nationales auxquelles la CGT vous appelle à participer (3 dans le dernier trimestre 2018) où des dizaines de milliers de salariés se mettent en grève au même moment pour exiger une meilleure répartition des richesses et la hausses des salaires et des pensions de retraite. Le Portugal a augmenté le SMIC de plus de 10%, l'Espagne s'apprête à l'augmenter de plus de 20%. C'est possible !
- Pour donner illusion de mesures très favorables aux salariés, gouvernement et MEDEF mettent en place des mécanismes (primes ou heures supplémentaires) « désocialisées » c'est-à-dire exonérées de cotisations sociales. L'effet est pervers : si on touche plus sur le moment, qu'en est-il en réalité ? On ne cotise pas pour la retraite donc les pensions complémentaires diminuent mécaniquement. On ne cotise pas à la sécurité sociale donc les remboursements ou les complémentaires Santé augmentent !
Les cotisations sociales sont du salaire socialisé (sécu, retraite....), les baisser revient à baisser les salaires et à dégrader nos conditions de vie (retraite, maladie...) !
- Oui, il faut une autre répartition des richesses. Le rétablissement de l'ISF ne serait que justice sociale. Est-il normal aussi que les dividendes augmentent impunément (la France détient le record du versement de dividendes !) pendant que les salaires stagnent ?

La CGT, le syndicat du salaire, de l'emploi industriel et des conditions de travail